

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LE GRANIT
MUNICIPALITÉ DE MILAN**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Milan, tenue au Centre communautaire, ce **5 juin 2023** à 19h30.

Sont présents à cette séance:

Siège #2 - Michel Rancourt
Siège #3 - Louiselle Gazaille Rouillard
Siège #4 - René Turcotte
Siège #5 - Francine Ross
Siège #6 - Linda Therrien

Est/sont absents à cette séance:

Siège #1 - Bianka Côté

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jacques Bergeron.
Sylvia Roy, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 3 avril 2023
 - 3.2 - Séance ordinaire du 1er mai 2023
- 4 - RAPPORT DES ÉLUS
- 5 - BONS COUPS
- 6 - RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT
- 7 - FINANCES-GESTION DES SERVICES
 - 7.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses
 - 7.2 - Acceptation des dépenses
 - 7.3 - Soumissions reçues pour la conception et l'aménagement d'une aire de jeux d'eau projet # 23110014
 - 7.4 - Soumissions reçues pour la construction d'un bâtiment de services pour jeux d'eau
 - 7.5 - Dépôt du projet - Coin De Paradis - au FRR-Volet 2 - Enveloppe A
- 8 - VOIRIE -TRAVAUX PUBLICS
 - 8.1 - Rapport de l'inspecteur en voirie
 - 8.2 - Contrat de pelouse 2023
 - 8.3 - Demande d'installation de repères à Ecce Terra
- 9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE
- 10 - LOISIRS-TOURISME
- 11 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE
- 12 - LÉGISLATION
- 13 - VARIA
 - 13.1 - Prochaine séance ordinaire du conseil
 - 13.2 - Programmation du 75e anniversaire de Milan
 - 13.3 - Offre de services Chabot, Pomerleau et Associés
- 14 - CORRESPONDANCE
- 15 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par René Turcotte et résolu à l'unanimité des membres du conseil que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 3 avril 2023

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 avril dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Michel Rancourt et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

3.2 - Séance ordinaire du 1er mai 2023

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 1er mai dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Linda Therrien et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er mai 2023, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

4 - RAPPORT DES ÉLUS

Le maire fait un compte rendu de sa dernière rencontre à la MRC du Granit ainsi que les élus ayant des faits à partager.

5 - BONS COUPS

- Séance d'information du 13 mai 2023 sur le compostage domestique.

6 - RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT

L'inspecteur en bâtiment et environnement présente son rapport concernant le nombre de permis et certificats émis : pour la période du mois de mai 2023.

Construction : 1
Rénovation : 4
Captage d'eau : 1
Certificat autorisation d'abattage d'arbres : 2
Certificat d'autorisation de démolition : 1

7 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

7.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses

La directrice générale dépose le rapport mensuel de l'état des revenus et dépenses.

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que le rapport mensuel de l'état des revenus et dépenses soit approuvé.

ADOPTÉE

7.2 - Acceptation des dépenses

Les dépenses du mois sont présentées aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil que les dépenses soient approuvées.

Administration: chèque no. 3884 au chèque no. 3933 pour un montant total de 127 361,76 \$

Salaires: chèque no. 3492 au chèque no. 3526 pour un montant total de 24 660,94 \$

Les déductions à la source au fédéral s'élèvent à 2 748,93 \$

Les déductions à la source au provincial s'élèvent à 7 553,67 \$

ADOPTÉE

**2023-06
6374**

7.3 - Soumissions reçues pour la conception et l'aménagement d'une aire de jeux d'eau projet # 23110014

ATTENDU QUE la Municipalité de Milan a demandé des soumissions pour la conception et l'aménagement d'une aire de jeux d'eau;

ATTENDU QUE l'appel d'offres a été publié sur le site SEAO, et ce, conformément aux dispositions de l'article 938.1.2 du Code Municipal;

ATTENDU QUE la Municipalité de Milan a reçu les 3 soumissions suivantes:

1. Tessier Récréo-Parc au montant de 170 356,35\$ + taxes;
2. Les Industries Simexco Inc au montant de 173 629,45\$ + taxes;
3. Cameleoh! au montant de 173 000,00\$+ taxes.

ATTENDU QUE l'analyse des soumissions a été effectuée et recommandée par Monsieur Michel Gosselin, ingénieur NIXO .

Il est proposé par Michel Rancourt;

appuyé par Francine Ross;

et résolu à l'unanimité:

D'ACCEPTER la soumission conforme déposée le 30 mai 2023 de Industries Simexco Inc pour la conception et l'aménagement d'une aire de jeux d'eau au montant de 173 629,45\$ plus taxes;

La Municipalité de Milan a reçu une aide financière du Ministère de l'Éducation au montant de 100 000\$ et la balance du montant sera financé par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023.

ADOPTÉE

**2023-06
6375**

7.4 - Soumissions reçues pour la construction d'un bâtiment de services pour jeux d'eau

ATTENDU QUE la Municipalité de Milan a demandé des soumissions pour la construction d'un bâtiment de services pour jeux d'eau;

ATTENDU QUE la Municipalité de Milan n'a reçu qu'une seule soumission :

1. Les Constructions P-L Orichefqui Inc ;

Il est proposé par Louiselle Gazaille Rouillard;

appuyé par Linda Therrien;

et résolu à l'unanimité:

DE NE PAS ACCEPTER la soumission de Construction P-L Orichefqui pour la construction d'un bâtiment de services pour jeux d'eau, car le montant de la soumission est supérieur au budget que la Municipalité a budgété pour le bâtiment de services.

ADOPTÉE

**2023-06
6376 7.5 - Dépôt du projet - Coin De Paradis - au FRR-Volet 2 - Enveloppe A**

Dépôt du projet - Coin De Paradis - au FRR-Volet 2 - Enveloppe A

ATTENDU QUE la MRC du Granit a lancé un appel de projets dans le cadre de sa Politique de projets municipaux et MRC 2020-2024 FRR Volet-2;

ATTENDU QUE des sommes sont disponibles pour les municipalités du territoire de la MRC du Granit dans le cadre du FRR Volet-2;

ATTENDU QUE la Municipalité de Milan désire déposer son projet *Coin De Paradis* dans l'enveloppe A du FRR-Volet-2;

IL EST PROPOSÉ PAR Louiselle Gazaille Rouillard;

APPUYÉ PAR Michel Rancourt;

QUE le conseil de la Municipalité de Milan approuve le dépôt du projet *Coin De Paradis* dans l'enveloppe A du FRR Volet-2;

QUE Sylvia Roy, directrice générale et greffière-trésorière soit nommée comme étant la personne répondante et de référence dans le cadre du projet *Coin De Paradis*;

QUE Sylvia Roy, directrice générale et greffière-trésorière soit nommée comme étant la personne signataire autorisée à signer le protocole d'entente et tout autre document à intervenir entre la MRC du Granit et la Municipalité dans le cadre dudit projet;

QUE la Municipalité de Milan demande à la MRC du Granit de lui verser, suite à la signature du protocole d'entente, la somme de 23 409\$, représentant le montant ou une partie du montant disponible à l'enveloppe A;

QUE le plus tôt possible suite à la date de fin du projet, la Municipalité de Milan s'engage à produire la reddition de compte et les documents afférents afin de permettre que la MRC du Granit verse la seconde partie du versement, soit le versement final;

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée à la MRC du Granit dans le cadre de l'appel de projets au FRR-Volet 2, enveloppe A.

ADOPTÉE

8 - VOIRIE -TRAVAUX PUBLICS

8.1 - Rapport de l'inspecteur en voirie

L'inspecteur en voirie dépose son rapport pour la période du mois de mai 2023.

**2023-06
6377 8.2 - Contrat de pelouse 2023**

La Municipalité de Milan accepte que le contrat de pelouse 2023 soit donné à Monsieur Vincent Breton au montant forfaitaire de 3 500,00\$ pour la période du mois de mai au mois de septembre 2023. M. Breton fournit ses équipements. Les endroits déterminés seront inscrits sur le contrat.

IL EST PROPOSÉ par Francine Rosse et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter de donner le contrat de pelouse 2023 à Monsieur Vincent Breton.

ADOPTÉE

**2023-06
6378 8.3 - Demande d'installation de repères à Ecce Terra**

IL A ÉTÉ ACCEPTÉ PAR LA MAJORITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL QUE des repères soient installés par un arpenteur géomètre de la firme EcceTerra pour une section du lot # 4 501 119 et une section du lot # 4 501 167, afin de s'assurer que les travaux exécutés par la Municipalité soient bien sur leur propriété.

ADOPTÉE

9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

10 - LOISIRS-TOURISME

11 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

12 - LÉGISLATION

13 - VARIA

Le varia demeure ouvert.

13.1 - Prochaine séance ordinaire du conseil

La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le lundi 3 juillet 2023 à 19h30.

13.2 - Programmation du 75e anniversaire de Milan

13.3 - Offre de services Chabot, Pomerleau et Associés

Reporté

14 - CORRESPONDANCE

- Les Roses pour la cause - Demande d'aide financière
- Rapport Transautonomie

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par René Turcotte et résolu à l'unanimité des membres du conseil que cette séance ordinaire soit levée à 20h10.

ADOPTÉE

Jacques Bergeron, maire

Sylvia Roy, directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale, greffière-trésorière de la Municipalité de Milan, certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette séance de la susdite municipalité.

Sylvia Roy, directrice générale, greffière-trésorière

Je, Jacques Bergeron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142(2) du Code municipal*.

Jacques Bergeron, maire